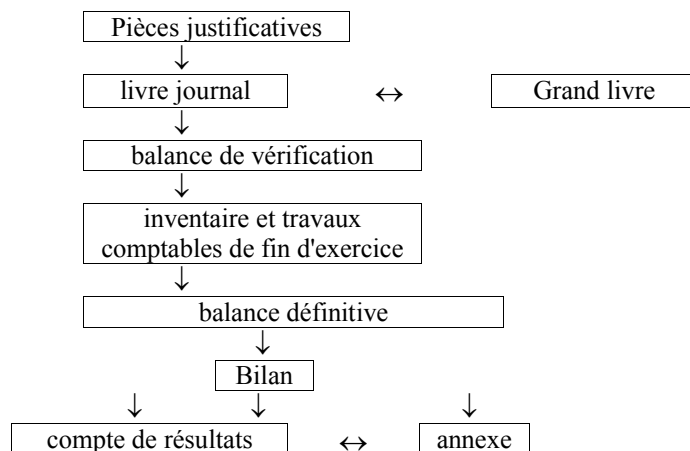


Comptabilité Générale

Notes de cours

Cours de seconde candidature Informatique

Comptabilité

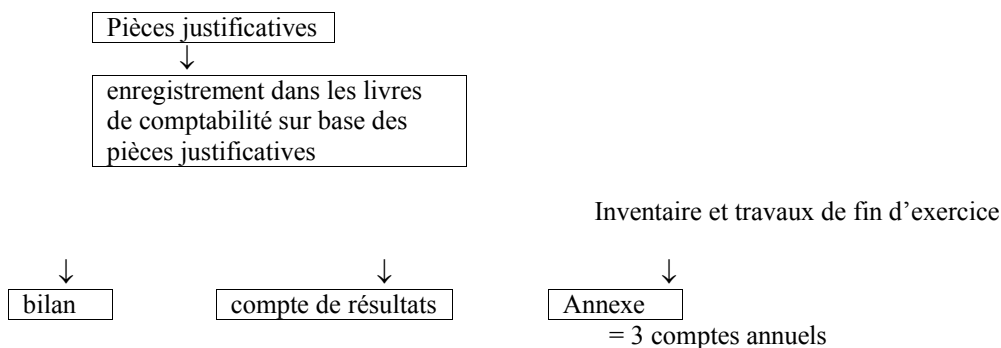


Pour les entreprises, commerces ou CPAS, tout commence par les pièces comptables.

Ce sont les pièces justificatives qu'on envoie à ses clients.

Sur base de chaque pièce justificative, on effectue un enregistrement au livre journal et au Grand livre. Ceci constitue l'essentiel de l'enregistrement.

Il faut en informer les tiers cad. transmettre le bilan, le compte des résultats et l'annexe. On termine par les travaux de clôture !



!Attention! à chaque contrôle, il doit y avoir marque de l'enregistrement et on doit pouvoir fournir les pièces justificatives de chaque vente ou achat.

Après inventaire, on corrige la comptabilité pour qu'elle colle le plus possible à la réalité telle que l'inventaire vient de la mesurer.

Ensuite, on peut publier (auprès de la centrale des bilans) les comptes annuels.

NB : travaux de correction = travaux de fin d'exercice.

!Attention! : toutes les sortes d'entreprises doivent publier des comptes annuels et n'importe qui peut y accéder.

Plan du cours

I. Bilan

II. Compte des résultats

III. La tenue des comptes

3.1. Le Grand livre

3.2. Le livre journal => forment les livres comptables

IV. Travaux comptables de fin d'exercice et inventaire

4.1. Amortissement : machines et bâtiments => enregistre les dépréciations

4.2. Réduction de valeur

4.3. Provisions pour risques et charges

4.4. Régularisation

4.5. Stock

V. Analyse des comptes de bilan

5.1. Le passif

constitution de sociétés, réserves et impôts différés

emprunts obligatoires

5.2. L'actif

VI. Analyse du compte de résultats

Annexe. Examen blanc

Ce document est une retranscription des notes prises au cours. Si vous trouvez des erreurs, si vous voulez apporter des corrections, n'hésitez pas à m'en faire part à l'adresse vgerard@ulb.ac.be
!Attention ! Ce document n'est rien sans l'apport du livre conseillé au cours

I. LE BILAN

Au programme : comptabilité de reddition des comptes
 = comptabilité générale (obligatoire (car destinée à informer les tiers) mais insuffisante pour la gestion de l'entreprise)

A côté : comptabilité de gestion

Les différences :

1) générale => règles très précises, lois, arrêtés royaux
 de gestion => aucune loi

lois de comptabilité générale :

- loi du 17.07.75 (loi principale)
 arrêté royal du 08.08.76

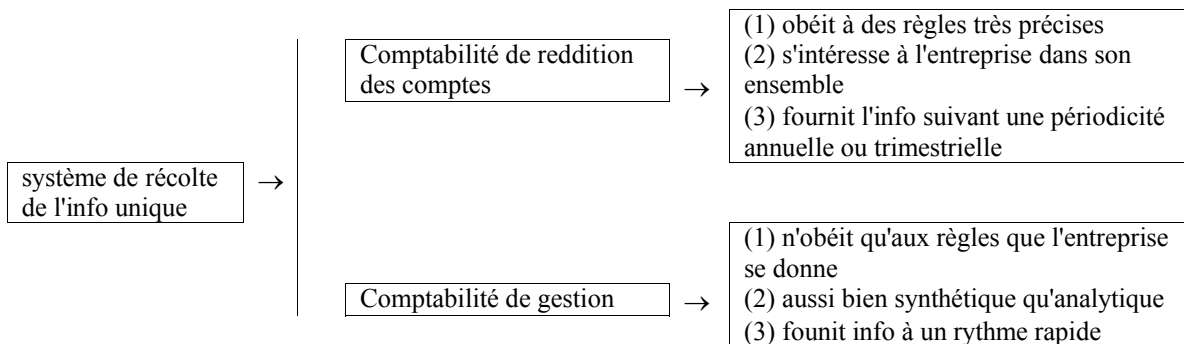
- IV^e directive (± même comptabilité dans tous les pays européens) => influence la comptabilité
 - II^e directive

ces deux directives sont des directives auxquelles on s'intéresse cette année

2) générale => enregistrer les infos globalement
 de gestion => détaille toutes les infos

ex:

compta générale	compta de gestion
achat matière 1ère	
5.000.000	pr. 1 => 2.000.000 pr. 2 => 2.000.000 pr. 3 => 1.000.000
charges salariales	
20.000.000	pr1 => 10.000.000 pr2 => 8.000.000 pr3 => 2.000.000



Publics intéressés par la comptabilité

- 1) La comptabilité intéresse les actionnaires (car ils ont investi leur argent => propriétaires)
- 2) Créanciers
fournisseurs et banques : ils peuvent tout perdre en cas de faillite si jamais les curateurs ont tout juste de quoi payer les salaires => ils doivent surveiller, rester vigilant
- 3) Impôt des sociétés
car compte de résultats => résultat comptable => résultat fiscal taxé par l'impôt des sociétés (impôt fiscal). Lors d'un contrôle on vérifie en premier lieu le compte de résultats
- 4) la TVA
car à chaque fois que l'on fait un achat on doit payer la TVA
ex : achat pour 100 fb + 21% => 121 fb => 21 fb à récupérer
vente à 200 fb + 21% => 242 fb => 42 fb à verser à l'administration
déclaration de TVA : 42 - 21 => je dois payer 21 fb
- 5) les concurrents

Exemple :

bilan1

Actif	BILAN au	04 / 02 / 97	Passif
Banque	4.000.000	Capital (ce que les actionnaire ont Apportés)	4.000.000
	<u>4.000.000</u>		<u>4.000.000</u>
Emploi des ressources		Origine des ressources	

!Attention! Actif doit toujours être égale au passif
Il faut une date

Opération 2 : on achète une nouvelle voiture

Opération 3 : on rembourse 400.000 par la banque au fournisseur

Actif	Bilan	2 et 3	Passif
Mat. Roulant	400.000 (2)	Capital	4.000.000
Banque	3.600.000 (3)	Dette fournisseur (si je rembourse le fournisseur)	400.000 (2 et 3)-
	<u>4.400.000</u>		<u>4.400.000</u>
	4.000.000		4.000.000

Les avoirs d'une entreprise sont des actifs

Je paye le fournisseur dans quelques jours => dette

Opération 4 : L'entreprise contracte une dette de 1.000.000 et l'argent lui est versé sur son compte CCP
 Opération 5 : Si l'emprunt de 1.000.000 sert à acheter une machine

Actif	BILAN	4,5 et 6	Passif
Machine (5)	1.000.000	Capital	4.000.000
Mat. Roulant	400.000		
CCP (4 et 5)	1.000.000	Dette financière (4)	1.000.000
Banque	3.600.000	Fournisseur	1.000.000
	<u>5.000.000</u>		<u>5.000.000</u>
	6.000.000		6.000.000

!Attention! jusqu'à présent ni bénéfice, ni perte

Rem = si la machine dure 5 ans et le matériel roulant 4, alors on inscrit la machine au dessus car l'actif suit l'ordre de liquidité croissante (pour le passif c'est un ordre d'exigibilité croissante)

C'est l'organe de gestion qui détermine la date de liquidité

!Attention! le FISC ne va pas accepter un temps d'amortissement trop court

=> DNA = dépense non acceptées

Les fonds propres n'ont pas changés : ni perte, ni bénéfice si je rembourse le fournisseur

Opération 6 : Transfert de 600.000 de la banque à caisse

Banque	3.000.000	
Caisse	600.000	
	<u>5.000.000</u>	<u>5.000.000</u>

Opération 7 : Fournitures de bureau que l'on paye par caisse pour 100.000 (7)

Opération 8 : 500.000 fr. de salaire payé par banque (8)

Bilan 7, 8 et 9 :

Actif	BILAN	7, 8 et 9	Passif
Machine	1.000.000	Capital	4.000.000
Mat. Roulant	400.000	Perte	(600.000) (7,8) (700.000) (9)
Banque	1.400.000 (9) 2.500.000 (8)	Dette fin > 1an	1.000.000
Caisse	500.000 (7) <u>4.400.000</u> 3.300.000		<u>4.400.000</u>

La Charge salariale n'est pas inscrite dans l'actif

En fait, la charge salariale et les fournitures constituent un appauvrissement de l'entreprise

=> visible au capital (perte)

Je rembourse ma dette de 1.000.000 + intérêt (100.000) = bilan 9

En payant les intérêts je me suis appauvri (perte augmente) (constitue une charge financière)

Je fais une vente (constitue un enrichissement de l'entreprise => visible au capital (bénéfice)

=> Je réalise un chiffre d'affaire => bilan 10

N.B. : j'ai reçu 100.000 et je recevrai 900.000

Actif		BILAN 10		Passif	
L I Q U I D I T E	Machine	1.000.000	Capital	4.000.000	E
			Bénéfice	300.000	X
	Mat. Roulant	400.000			I
	Client	900.000			G
	Banque	1.500.000			I
	Caisse	500.000			B
		<u>4.300.000</u>		<u>4.300.000</u>	I
					L
					I
					T
					E

Opération 11 : achat de mat 1ère (considéré comme une charge d'exploitation) pour 200.000 consommée
endéant l'année => pas de place dans actif car va être consommé => bilan 11

Actif		BILAN 11		Passif
Machine	1.000.000	Capital	4.000.000	
Mat. Roulant	400.000	Bénéfice	100.000	
Client	900.000	Fournisseur	200.000	
Banque	1.500.000			
Caisse	500.000			
	<u>4.300.000</u>		<u>4.300.000</u>	

Synthèse

- 1) actif = passif
- 2) liquidité / exigibilité
- 3) certaines circonstances (opérations) appauvrissent, d'autres ne modifient pas les capitaux
- 4) = capitaux propres = actif – dette – provisions et impôts différés
= fonds propres
= situation nette = actif - dette
= actif net

Pour déterminer si l'on fait un bénéfice ou une perte, on va comparer les fonds propres à des époques différentes (ex : comparer le bilan 1 et le bilan 11).

Mais pour savoir comment on est passé de 4.000.000 à 4.100.000, on a besoin du compte de résultats (indique les modifications aux capitaux propres)

Jusqu'à maintenant, ce qui modifie les capitaux propres :

- les fournitures de bureau
- salaires
- achat de matière première => les 3 premiers sont des charges d'exploitation
- intérêt sur dette => charge financière

Actif	Passif
Actifs immobilisés	Capitaux propres
Actifs réalisables	Provisions et impôts différés
Actifs disponibles	Dette à long terme
	Dette à cours terme

Les comptes

Actif	Passif
(1) Frais d'établissement, immobilisations corporelles et incorporelles	(1) Capitaux propres
(2) Immobilisations financière et placements de trésorerie	(2) Provisions et impôts différés
(3) Stock et commandes en cours d'exécution	(3) Dettes
(4) Créances	(4) Rémunérations et charges sociales
(5) Valeurs disponibles	

II. LE COMPTE DE RESULTATS

	Charges	Compte de résultats	Produits	
Exploitation	Approvisionnement	200.000	Ventes	1.000.000
	Fournitures	100.000		
	Charges salariales	500.000		
Financier	Intérêt sur dette	100.000		
Exceptionnel				

=> bénéf d'exploitation de 200.000

=> Perte de 100.000

Différences entre tous les produits et toutes les charges => bénéfice comptable de 100.000

! Attention ! On paye un impôt des sociétés sur le bénéfice fiscal

=> frais restaurant rejetés à moitié		
frais vestimentaires rejetés		=> DNA
amendes rejetés		

La différence entre le bénéfice comptable et fiscale est expliqué page 11

Bilan = photo du patrimoine au 31 / 12

Compte de résultats = film des événements qui se sont déroulés pendant 12 mois.

		Actif	BILAN	Passif
		Banque	4.000.000	Capital 4.000.000
D	Banque		C	Débit
				Capital
(0) 4.000.000			400.000 (2)	↓
↑			↓	4.000.000 (0)
				↑

Les Comptes (fait le lien entre d'une part actif/passif du bilan et charges/produits du CR et d'autre part avec les comptes en T débit/crédit)

	↑	D
Actif	↓	C

même chose pour les charges

Passif ↑ C
 ↓ D

même chose pour les produits

(1) Identifier les comptes (2) (3) (4)

Mat. roulant Actif ↑ D
 Fournisseurs Passif ↑ C

un compte d'actif qui augmente est débité et un compte du passif qui augmente est crédité

D	Mat. roulant	C	Débit	Fournisseur	Crédit
(1) 400.000			(2)		400.000 (1)
↑			400.000		↑
			↓		

(1) (2) (3) (4)
 Fournisseur Passif ↓ Débit
 Banque Actif ↓ Crédit

Bilan => photo à un moment donné du patrimoine
 => renseigne les créanciers, informe à l'extérieur
 => en ayant le bilan on peut connaître la situation financière de l'entreprise

Actif	BILAN	Passif
- actifs immobilisés	Capitaux propres	-
⇒ brevets, licences (imob	⇒ capital	
L incorporelles)	⇒ réserves	E
I ⇒ immobilisations corporelles	⇒ résultats (c'est la différence entre	X
Q ⇒ im. Financières	les produits et les charges)	I
U		G
I actifs circulants	Dettes	I
D ⇒ actifs réalisables	⇒ > 1 an (essentiellement	B
I => stocks, clients	financières vis à vis des banques)	I
T ⇒ actifs disponibles	⇒ ≤ 1 an (financières, salariales,	L
E => banque	sociales, fiscales, commerciales	I
	par rapport aux fournisseurs)	T
		E
+ _____	100	+

S.A., SPRL, SCRL => limiter les risques au capital que l'on a apporté
 liquidité même disponibilité
 actifs immobilisés = actifs fixes

On remet au conseil fiscal la déclaration fiscale => reprend le bénéfice comptable et ajoute DNA et retranche les revenus définitivement (déjà) taxés.

=> $BF = BC + DNA - RDT$

(bénéfice fiscal = bénéfice comptable + dépense non acceptée - revenus définitivement taxés)

DNA : 50 % des notes de restaurant

frais vestimentaires

1 partie des frais de voitures acceptée

amendes

RDT : produits financiers déjà taxés

La fiscalité s'appuie sur la comptabilité mais avec une exception : la DNA

=> primauté de comptabilité

III. TENUE DES COMPTES

Exemple :

Actif	Bilan	Passif												
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 150px;">Construction</td> <td style="text-align: right;">1.000.000</td> </tr> <tr> <td>Machines</td> <td style="text-align: right;">1.000.000</td> </tr> <tr> <td> Banque</td> <td style="text-align: right;"> 500.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px dashed black;">2.500.000</td> </tr> </table>	Construction	1.000.000	Machines	1.000.000	 Banque	 500.000		2.500.000		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 150px;">Capital</td> <td style="text-align: right;">2.500.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px dashed black;">2.500.000</td> </tr> </table>	Capital	2.500.000		2.500.000
Construction	1.000.000													
Machines	1.000.000													
 Banque	 500.000													
	2.500.000													
Capital	2.500.000													
	2.500.000													

On ouvre des comptes en T mouvementés en cours d'année

3.1 Le Grand livre

D	Construction	C
(0) 1.000.000		

D	Capital	C
		2.500.000 (0)

D	Client	C
(6) 95.000		

D	Machines	C
(0) 1.000.000		
(1) 20.000		

D	Fournisseur	C
(3) 10.000		20.000 (1)
(5) 102.000		102.000 (4)

D	Caisse	C
(6) 5.000		

D	Banque	C
(0) 500.000		10.000 (3)
(2) 100.000		102.000 (5)

D	Dette fin. > 1 an	C
		100.000 (2)

D	Mat. bureau	C
(4) 100.000		

D	Fourni. bureau	C
(4) 2.000		

D	Ventes	C
		100.000 (6)

(1)
quels comptes

(2)
Actif, Passif
Charges, Produits

(3)
↑
↓

(4)
Débit, Crédit

(0) ouverture

(1) ex : on achète une machine à crédit de 20.000

Machine	A	↑	D
Fournisseur	P	↑	C

(2) Dette de 100.000 pour acheter du mobilier => dette > 1 an

(3) On règle 10.000 à notre fournisseur par la banque

(4) Achat d'1 ordinateur pour 100.000 et calculette 2.000, on paye dans quelques jours

mat. bureau	A	↑	D
fourniture de bureau	Ch	↑	D
fournisseurs	P	↑	C

!Attention! 1) ordinateur dure plus d'un an => actif

2) Même si 1 bien dure plus d'un an mais de montant faible (par rapport aux capitaux propres), on peut considérer cela comme une charge

(5) on paye fournisseur

Fournisseur.	P	↓	D
Banque	A	↓	C

(6) Chiffre d'affaire pour 100.000 (on reçoit 5.000 tout de suite et 95.000 plus tard)

Ventes	Pr	↑	C
Caisse	A	↑	D
Clients	A	↑	D

3.2 La TVA

Sur tout ce que l'entreprise achète,
elle récupère la TVA

100.000

(=> à payer 121.000 au fournisseur)

=> 21.000 à récupérer

Achat	100.000
	31.000 => à récupérer

	131.000

Sur tout ce qu'elle vend, elle a une
dette de TVA

Vente 300.000

63.000 => TVA à payer même si le
client n'a pas encore payé

363.000 => ce que le client paye

La déclaration de TVA :

mensuelle => si chiffre d'affaire > 20.000.000 / an
 annuelle si CA < 20.000.000 / an

(pour le 20 du mois qui suit le mois ou l'année)

Ca consiste à dire : "j'ai acheté tel ou tel bien pour un tel taux de TVA et j'ai vendu à 1 tel taux

21.000
 - 63.000 => Différence entre TVA sur achats et ventes (détermine ce que
 ----- l'on va devoir payer)
 - 42.000 => Ce qu'il faut payer pour le 20 du mois (en même temps qu'on
 remet la déclaration)

=> taxe sur valeur ajoutée et seul le consommateur ne récupère rien

Hypothèse 1 : Achat de marchandises 100.000
 Vente " " 300.000
 TVA 21%

	Achat March.	C
(1) 100.000		

	Banques/fourn	C
		121.000 (1)

	TVA à récupérer	C
(1) 21.000		21.000 (3)

	Ventes	C
		300.000 (2)

	Banque/client	C
(2) 363.000		

	TVA à payer	C
(3) 21.000		63.000 (2)
(4) 42.000		

	Banque	C
		42.000 (4)

63.000 TVA à payer
 - 21.000 TVA à récupérer

 42.000 TVA à verser

Hypothèse 2 : achat de véhicule 400.000
 Vente services 1.000.000

Véhicule => actif immobilisé

D	Mat. roulant	C
(1) 442.000		

D	Fournisseurs	C
		484.000 (1)

D	TVA à récupérer	C
(1) 42.000		

D	Ventes	C
		1.000.000 (2)

D	Client	C
(2) 1.210.000		

D	TVA à payer	C
		210.000 (2)

3.3 LE PCMN (plan comptable minimum normalisé)

8 classes (voir pg 35) :

- 1 => fonds propres, dettes (P)
- 2 => actifs immobilisés et créances > 1 an (A)
- 3 => stocks (A)
- 4 => créances et dettes < 1 an (A - P)
- 5 => financiers (A)
- 6 => Charges
- 7 => Produits

Actif	Bilan	Passif
Classe 2 => actifs immobilisés => créance > 1 an Classe 3 => stock et commande en cours d'exécution Classe 4 => créances < 1 an : comptes de régularisation Classe 5 => placements de trésorerie et valeurs disponibles	Classe 1 => capitaux propres provisions et impôts différés dette > 1 an Classe 4 => dette < 1 an compte de régularisation	
Charges	Compte des résultats	Produits
Classe 6		Classe 7

Capital souscrit : ce que les associés se sont engagés à apporter à la société

Capital non appelé : ce qu'ils n'ont pas encore versé

Bilan => rubriques en chiffres romains et lettres

Grand livre => n° de rubriques (3 chiffres minimum)

!Attention! pour l'examen, seulement rapporter le solde du journal ??? schéma du bilan

Exemple :

2210 Constructions
↓
Valeur d'acquisition

20.000.000 |

2219 Amortissement sur constructions
↓
Amortissement

| 1.000.000

Si bâtiment prend de la valeur => on le réévalue

2218 Plus-value actée sur construction
↓
Plus-value

6.000.000 |

Valable pour tous actifs immobilisés / stocks qui s'usent avec le temps.

!Attention! classe 0 ou classe 8 :

Comptes de droits et engagements hors bilan et hors compte de résultats :

Opérations qui n'ont pas encore d'influence sur le patrimoine (bilan et compte de résultats) mais qui pourrait en avoir plus tard. Ces opérations sont enregistrées hors des livres mais apparaissent dans l'annexe.

ex : une société garantit un emprunt => menace car si l'emprunteur ne sait pas rembourser, la banque se retourne vers cette société. => à chaque fois qu'une garantie est donnée ou reçue, c'est noté dans l'annexe

Le compte débité est toujours suivi du compte crédité.

Exercice

416 Créance/ass	
(0) 2.500.00	2.500.000 (1)

100 Capital souscrit	
	2.500.000 (0)

550 Ets crédit	
(1) 2.500.000	30.000 (2)
(2) 2.000.000	2.420 (4)
	200.000 (7)
	10.890 (9)
	121.000 (10)

440 Fournisseur	
	242.000 (3)
	(200.000 + 21% de la TVA)
	2.420.000 (8)

173 Dette fin. > 1 an	
	2.000.000

200 Frais de constitution	
(2) 30.000	

240 Mobilier	
(3) 200.000	

411 TVA à récupérer	
(10) 21.000	
(3) 42.000	
(4) 420	
(8) 420.000	
(9) 1.890	

300 Ventes	
	6.000.000 (6)

61 SBD : fournitures	
(4) 2.000	

61 SBD : tel / élec	
(9) 4.000	
(9) 5.000	

451 TVA à payer	
	126.000 (6)

400 Client	
(6) 726.000	

60 Achat marchandises	
(10) 100.000	

62 Rémunérations	
(7) 200.000	

Machine	
(8) 2.000.000	

rem : pour l'examen il faudra rendre le livre journal et pas le Grand livre.

3.4 Le livre journal

Enregistrement chronologique, opposé au grand livre (enregistrement systématique) mais des mêmes opérations.

N° opération	date	PCM/N	Libellé	D	C
1	03.03	604	Achat marchandise	100.000	
		411	TVA à récupérer	21.000	
		440	À fournisseur		121.000
2	04.03	400	Client	1.210.000	
		70	À vente		1.000.000
		451	TVA à payer		210.000

!Attention! Dans l'exemple on avait pas tenu compte du litige avec avocat.
les amortissements, notre client est en mauvaise posture => j'ai perdu créance

=> frais constitution : ~~30.000~~ ↓ 24.000
 Clients : ~~726.000~~ ↓ 0
 machine : ~~2.000.000~~ ↓ 1.600.000
 mobilier : ~~200.000~~ ↓ 100.000

Amortissement linéaire :

machine => durée de vie = 5 ans

taux d'amortissement linéaire = $100/5 = 20\%$

mobilier => durée de vie = 4 ans

taux d'amortissement linéaire = $100/4 = 25\%$

taux dégressif = T.L. * 2 = $25\% * 2 = 50\%$

=> je considère qu'en fin d'année mon mobilier a perdu 50% de sa valeur.

=> les charges augmentent :

6.000 => frais de constitution

400.000 => machine

100.000 => mobilier

726.000 => clients

litige de 400 => je dois le provisionner

=> passif : 400.000 de provisions et impôts différés

IV. INVENTAIRE ET TRAVAUX DE CLOTURE

4.1 Amortissements

Amortissement, réduction de valeurs et provision = travaux de fin d'exercice
Quand on en tient pas compte => bénéfice de 289.000 sur lequel on paye 39% d'impôts différés sinon perte de 1.343.000 que l'on peut déduire.

L'amortissement des actifs immobilisés :

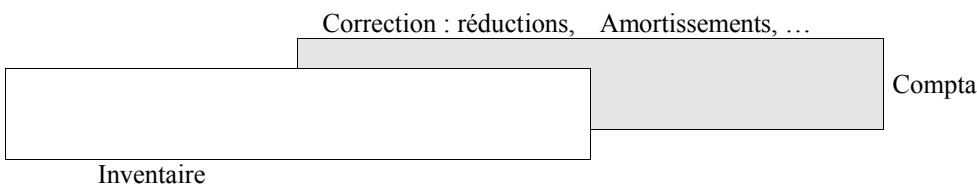
- 1) corrige la valeur de l'actif réalisé => enregistre la dépréciation d'un bien
- 2) processus de répartition du coût d'acquisition sur le nombre d'années de vie de l'investissement (=> durée où il est utile économiquement)
- 3) déf?? fiscale et financière
pour réduire le bénéfice => garder dans la société de quoi renouveler le bien
inclut dans les charges d'exploitation des capitaux nécessaires à la reconstitution du bien immobilisé.

Inventaire : relevé énumératif et évaluatif de tout le patrimoine (représente l'ensemble de ce que l'entreprise possède et ce qu'elle doit).

=> véritable photo du patrimoine pour faire le bilan, le CR et l'annexe

=> ne porte pas seulement sur stock mais vérification totale

Ensuite on compare les informations de l'inventaire et de la comptabilité et on corrige



L'inventaire, relevé énumératif et évaluatif, permet de corriger la comptabilité par les travaux de clôture en vue d'élaborer un bilan, CR et annexe qui reflètent l'image fidèle de l'entreprise.

Se fait au moins une fois par an pour toutes les entreprises

ex:

amortissement linéaire => même dépréciation chaque année

taux linéaire = $100 / \text{durée de vie}$

durée de vie utile de 5 ans (décidé par l'organe de gestion)

taux d'amortissement linéaire de 20%

valeur d'acquisition du matériel = 300.000

Généralement l'administration fiscale suit le taux linéaire mais n'accepte pas n'importe quelle durée de vie pour voir ce qui va nous être imposé.

Taux d'amortissement dégressif de 40% = T. L. * 2

Tableau d'amortissement linéaire : $300.000 * 20\%$

On amortit les biens dont la durée de vie est limitée (pas un terrain, par ex), qui subit une dépréciation avec le temps ou l'usage.

Charges	Compte de résultats 1	Produits
Dotations aux amortissements	60.000	

Actif	Bilan 1	Passif
Matériel 240.000		

Charges	Compte des résultats 2	Produits
Dotations aux amortissements	60.000	

Actif	Bilan 2	Passif
Matériel 180.000		

Fin de la 5ème année : matériel vaut 0
dotations aux amortissements = 60.000

rem : si on achète en 90 => amortissement en 5 ans jusqu'en 94 et pas 95 car on amortit déjà en 1990 !!!
(d'ou l'intérêt d'acheter au début d'année)

Chaque rubrique du bilan est explicitée dans 1 annexe

Utilité de l'amortissement

- (1) comptable : corrige la valeur de l'actif immobilisé => image fidèle => enregistre dépréciation
- (2) économique : lorsqu'on amortit des biens sur différentes durées de vie, c'est en fonction de l'utilité pour l'entreprise
- ex : si une machine est utile pendant 10 ans, on répartit le coût sur 10 ans.

Répartit le coût initial(coût d'acquisition) sur la durée de vie utile(économiquement) du bien immobilisé

- (3) financier : reconstituer les capitaux => on met de côté
- inclut dans les charges d'exploitation des capitaux nécessaires à la reconstitution du bien immobilisé
- Mettre de côté => amortir pour garder de l'argent dans l'entreprise => principe d'amortissement

L'amortissement permet de reconstituer la valeur d'acquisition du bien : somme incluse dans les charges d'exploitation
car pas décaissable >< charges plus haut

tableau amortissement dégressif : taux variables et base variable

NB : A partir du moment où l'annuité dégressive devient inférieure à l'annuité linéaire (constante), on peut repasser au linéaire.
ex: 3è ligne du tableau (2è partie)

Qu'est-ce qu'on amortit ? (+ voir page 24)

- toutes immobilisations corporelles sauf les terrains doivent être amortis
- on n'amortit pas les immobilisations financières
- on amortit les immobilisations incorporelles
- on peut amortir les frais d'établissement

III A et F (normalement mais dès qu'il y a facture, on peut déduire fiscalement) pas amortir, les autres du III on peut faire du dégressif

Sur véhicule de tourisme, on n'accepte pas une durée de vie < 5 ans. Si on amortit linéairement en 3 ans => redressement fiscal. Dégressif interdit sur véhicules de tourisme.

Question : qu'est ce qu'un redressement fiscal ???

Tableau amortissement dégressif

300.000 * 40%

CR1: dot amort. => 120.000

Bilan 1 : matériel => 180.000

Le dégressif génère des charges plus grandes que le linéaire => fiscalement intéressant car cela réduit le bénéfice imposable. C'est l'organe de gestion qui décide quel type d'amortissement (dégressif ou linéaire) utiliser.

!attention! base variable et taux constant

2ème année : 180.000 (la base) * 40% (le taux)

CR2 : dot amort => 72.000

Bilan2 : matériel => 108.000

NB : 1) Si on amortit pas en comptabilité, on perd la déduction fiscale. => pour réduire en fiscalité il faut agir (agir) en comptabilité => risque de créer des charges excessives.

ex : amortir un bâtiment acheté le 30.12

2) Si on achète une machine, il faut reconstituer capital pour la remplacer dans 5 ans.

amortissement dégressif = 25% * 2 = 50% = 150.000

=> ok comptablement

=> ok fiscalement jusqu'à 40%; ce qui dépasse est rejeté

ex : ici, ok pour 120.000 et rejet de 30.000 (DNA)

NB : véhicule tourisme => on ne récupère que 50% de TVA

1ère année

Acquisition matériel à 300.000

	2400 Mat. Bureau		440 Fournisseurs	
(1) 300.000				363.000 (1)
<hr/>				
	411 TVA à récupérer			
(1) 63.000				

Dans l'inventaire se trouvent les pièces justificatives de l'amortissement

6302 Dot Amort sur Im C	
(2) 60.000	
120.000	

2409 Am sur mat. bureau	
	60.000 (2)
	120.000

On amortit hors TVA car on va la récupérer
 L'actif va faire apparaître $300.000 - 60.000 = 240.000$
 Amortissement dégressif $\Rightarrow 300.000 - 120.000 = 180.000$

2ème année

2400 Mat. Bureau	
(0) 300.000	

2409 Amort. Sur mat.bureau	
	120.000
	60.000 (0)
	60.000 (1)
	72.000

$300.000 - 120.000$

6302 Dot. Amort. Sur Imob Corp	
(1) 60.000	
72.000	
	SD = 60.000

= Dégressif

On met de côté la charge d'amortissement pour reconstituer coût d'acquisition

2400 Mat. Bureau	
(0) 300.000	
	300.000

2409 Amort. Sur mat.bureau	
	300.000 (0)
300.000	

On ne solde que si le bien sort physiquement de l'entreprise \Rightarrow mise au rebut ou vendu

Ecriture comptable si mise au rebut = solder les comptes

Ex : écriture comptable si vendu pour 100.000 après 2 ans :

55 Banque	
(1) 121.000	

763 +value sur real. d'actif immob	
	100.000 (1)
	= Produit exceptionnel

2400 Matériel de bureau	
(0) 300.000	300.000 (2)

2409 Amort. Sur Mat bur	
(2) 300.000	60.000
	60.000
	180.000 (1)

6602 Dot. Amort sur Imob corp	
(1) 180.000	

4.2. Réduction de valeur

La réduction de valeurs est enregistrée lorsque, à la fin de l'exercice, la valeur réelle d'un bien est inférieure à sa valeur d'acquisition ou à sa valeur comptable, en raison de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Peuvent concerner : tout bien pouvant être vendu ou détériorer + ???

Réduction de valeurs sur stock

L'inventaire détermine que le stock de marchandises s'est dégradé à concurrence de 187.500 (dommages liés aux intempéries)

=> on acte une réduction de valeur

340 Stock marchandises	
(0) 1.000.000	

1.000.000 - 187.500

6310 Dot réd val sur stock	
(1) 187.500	
	SD : 187.500

3409 Réd val actée sur stock	
	187.500 (1)

451 TVA à payer	
	21.000 (1)

3ème année

2400 Mat. Bur	
(0) 300.000	
	120.000 (1)
	180.000 (1)

2409 Amort sur Mat Bur	
(1) 120.000	
	60.000
	60.000

55 Banque	
(1) 242.000	

763 Plus-value sur réal	
	20.000 (1)

451 TVA à payer	
	42.000 (1)

(* Si vente à perte à 170.000 (après un d'utilisation)

2400 Mat bur	
(0) 300.000	
	120.000
	180.000

2409 Amort. Sur Mat. Bur.	
120.000	
	60.000
	60.000

55 Banque	
(1) 205.700	

663 moins-value	
10.000	

TVA à payer	
	35.700 (1)

Qu'est-ce qu'on amortit comptablement et fiscalement ?

Comptablement : amortissement linéaire (=> I,II,III de Actif)

immobilisations corporelles sauf terrains

incorporelles

frais d'établissement

amortissement dégressif

apparaissent sous les mêmes rubriques mais dans la pratique pas sur les frais d'établissement et sur les immobilisations incorporelles.

Fiscalement : amort. linéaire

imob. corporelles sauf terrains et véhicules tourisme (refuser pour < 5ans)

incorporelles (5 ans)

frais établissement (5 ans)

amort. dégressif

imob. corporelles sauf terrains et véhicules de tourisme (même pas pour 5 ans)

Fiscalement : jamais plus de 40% de valeur acquisition lors 1er exercice

ex : bien acheté pour 300.000

(*) si durée de vie = 5 ans

si amort. linéaire = 60.000

=> ok comptablement et fiscalement

si amort. dégressif = 120.000

=> ok comptablement et fiscalement

!attention! c'est ok si c'est autre chose qu'un véhicule de tourisme où le dégressif n'est pas accepté
les camionnettes utilitaires sont acceptées

(*) si durée de vie = 4 ans

amort. linéaire = 25% = 75.000

=> ok compta et fiscalement

Réduction de valeur sur terrain (ou participation)

2200 Terrains	
(0) 2.000.000	

- (ce qui apparaît à l'actif)

6602 Dot rédu val sur terrain	
800.000	
Charge exceptionnelle	

2209 réd val sur terrain	
	800.000

On réalise un C.A. (chiffre d'affaire) de 100.000 + TVA

400 Clients	
(1) 100.000	121.000 (2)
(1) 21.000	

70 Ventes	
	100.000 (1)

407 Créance douteuse	451 TVA à payer
(2) 121.000	21.000 (1)

Si la créance s'est dépréciée de 80% => on acte une réduction de valeur

6340 Dot rédu val sur CC	409 réd val actée sur CC
(3) 80.000	80.000 (3)

=> ce que l'on pense perdre on le met dans les charges

Si l'inventaire nous dit que le client est insolvable => il faut faire une réduction de valeur actée => le client apparaît au bilan pour 0

bilan ou balance de départ
stock 1.500.000

Inventaire => réd de val de stock (400.000)

6810 dot réd val sur stock	3xx9 RVA sur stock
400.000	400.000

=> Bilan
St. 1.100.000

Réduction de valeur sur participation (parallèle terrain)

2800 part. ent. Entreprise Y
(0) 3.000.000

Inventaire => participation dépréciée de 1.000.000 (Y a enregistré des pertes)

A	Bilan	P
Entreprises liées :		
Participations		
2.000.000		

Compte des résultats	
Charges exceptionnelles :	
B réd val sur imob fin	
2.000.000	

661 Dot RV sur part
(1) 1.000.000

2809 RVA sur part
1.000.000 (1)

=> à l'actif : 3.000.000 - 1.000.000 = 2.000.000

=> charges : dot RV/part = 1.000.000

!ATTENTION! Examen : les créances douteuses

C.A = 1.000.000 + TVA

400 Client A
(1) 121.000 121.000 (2)

70 Vente
100.000 (1)

407 Créance douteuse A	451 TVA à payer
(2) 121.000	21.000 (1)

Après plusieurs mois, l'inventaire nous informe que le client ne pourra jamais payer les 121.000
Le client A payera vraisemblablement 20.000

121.000 dont 100.000 de CA et 21.000 de TVA (celle-ci sera remboursée quand le client aura totalement fait faillite)

=> créance douteuse

Réduction de valeurs sur les créances commerciales

407 Créance douteuse A	
(2) 121.000	
6340 Dot aux RV sur créances comp (= CC)	409 RVA sur CC
(3) 80.000	80.000 (3)

J'estime que je perds 80.000 => vu qu'on ne récupère que 20.000

Pour simplifier, on ne va pas tenir compte de la TVA

=> on considère que dot RV/ CC se fait sur montant hors TVA car on ne perd pas la TVA

=> on doit s'attendre à récupérer 41.000 (100.000-80.000+21.000)

=> à l'actif du bilan en VII A 41.000

=> en charge d'exploitation en II E 80.000

407 Créance douteuse	
(1) 121.000	41.000 (3) 80.000 (4)
6340 Dot RV sur CC	409 RVA sur CC
(2) 80.000	(4) 80.000 80.000 (2) 20.000 (3)

1ère hypothèse : on pensait perdre 80% et on les perd effectivement
le client paye 41.000 => 80% irrécouvrable

55 Ets(établissement) crédit
(3) 41.000

(4) on ne doit pas s'attendre à plus => on solde les comptes

2ème hyp : le client paye tout ce qu'il devait

=> rien perdu => rien irrécouvrable

On ne peut plus revenir sur l'exercice précédent => le compte 6340 n'existe plus

55 Ets de crédit
(3) 121.000

Il faut solder le compte 409 et restituer l'avantage fiscal dont on avait bénéficié => il faut créer un produit taxable

6341 Reprise de RV sur CC	80.000 (4)
---------------------------	------------

!Attention! toujours une question a l'examen sur les créances commerciales

*) bilan de la 1ère hyp : ex 97

actif => établissement de crédit : 41.000 (la créance commercial est descendue)

CR : il ne se passe rien !!! car c'est l'ex 96 qui supporte la charge de 80.000 (correspondance des charges aux produits)

*) bilan de la 2ème hyp : ex 97

actif => établissement de crédit : 121.000

C.R. : on essaye de régler un problème de 96 en 97

Compte des résultats	
Rep (80.000)	← Rep 80.000
un compte de produit se retrouve exceptionnellement dans la classe 6	

=> en II E en 96 => 80.000

en 97 => (80.000) => charge négative

*) 3ème hyp : tout est perdu

=> on va encore essayer de déduire 20.000 en 97

si en 97 le client tombe en faillite

642 Moins-value sur CC	
(3) 20.000	

rem : on aurait aussi pu mettre les 20.000 dans compte 6340 dot RV/CC

Il faut également solder les comptes et récupérer la TVA (cf supra)

411 TVA à récupérer	
(5) 21.000	

4.3. Provisions pour risques et charges

Résulte du principe de correspondance des charges aux produits

Un événement se produit en 96 et on paye les conséquences en 97, 98,...

=> c'est 96 qui doit en supporter la charge

ex : on licencie un employé qui porte l'affaire en justice

=> inventaire nous informe qu'on doit s'attendre à payer une indemnité de 1.000.000 en 98. Mais c'est 96 qui supporte ce million => apparaît au CR 96

!Attention! la provision ne permet pas de reconstituer l'actif. Elles ne peuvent en aucun cas corriger la valeur d'éléments portés à l'actif

!Attention! on ne peut déduire deux fois

4.4. Régularisation de charges et de produits (groupe 49 du PCMN)

4 types :

Contrat d'assurance pour 6 mois : du 01.10.96 au 31.03.97 => 600.000

96 consomme octobre, novembre et décembre => ces 3 mois doivent être supportés par l'exercice 96
Le problème se pose car on paie les 600.000 en octobre 96

1/10/96 : paiement de 96

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">61 SBD : assurances</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>(1) 600.000</td> <td style="border-left: 1px solid black; text-align: right;">300.000 (2)</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black; text-align: right;">SD : 300.000</td> </tr> </table>	61 SBD : assurances		(1) 600.000	300.000 (2)		SD : 300.000	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">55 Ets de crédit</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black; text-align: right;">600.000 (1)</td> </tr> </table>	55 Ets de crédit			600.000 (1)
61 SBD : assurances											
(1) 600.000	300.000 (2)										
	SD : 300.000										
55 Ets de crédit											
	600.000 (1)										

Or 96 ne doit supporter que les 3 mois consommés => il faut régulariser la charge

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">490 Charges à reporter</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>(2) 300.000</td> <td style="border-left: 1px solid black;"></td> </tr> </table>	490 Charges à reporter		(2) 300.000		
490 Charges à reporter					
(2) 300.000					

Si je paie au 31.03.97 : je paierai car je suis à la cloture de 96

L'inventaire rappelle que octobre, novembre et décembre sont consommés

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">61 BSD : assurances</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>(1) 300.000</td> <td style="border-left: 1px solid black; text-align: right;">SD : 300.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black; text-align: right;">=> le compte de résultat supporte ce qui a été consommé dans les 2 cas</td> </tr> </table>	61 BSD : assurances		(1) 300.000	SD : 300.000		=> le compte de résultat supporte ce qui a été consommé dans les 2 cas	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">492 Charges à imputer</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black; text-align: right;">300.000 (1)</td> </tr> </table>	492 Charges à imputer			300.000 (1)
61 BSD : assurances											
(1) 300.000	SD : 300.000										
	=> le compte de résultat supporte ce qui a été consommé dans les 2 cas										
492 Charges à imputer											
	300.000 (1)										

Rem : si l'on preste des services pour 800.000 du 01.12 au 31.01, il faut régulariser

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">CR au 31.12</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black; text-align: right;">CA 400.000</td> </tr> </table>	CR au 31.12			CA 400.000	
CR au 31.12					
	CA 400.000				

4.5. Variations de stock

Mouvements dûs aux entrées et sorties => variation des stocks
stock ouvert début 96 sur base de l'inventaire au 31.12.95

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">340 Stock de marchand</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>(0) 2.000.000</td> <td style="border-left: 1px solid black;"></td> </tr> </table>	340 Stock de marchand		(0) 2.000.000		
340 Stock de marchand					
(0) 2.000.000					

1^{er} opération : j'ai acheté pour 100 et vendu pour 400

604 Achats de march	70 Vente
(1) 100	400 (2)
55 Ets de crédit	
(2) 400	100 (1)

Dans la réalité, les achats vont dans les stocks et ce que je vends en sort. En fait, on attend la fin de l'année et on fait la différence entre stock initial et final => pendant que je vend, je ne dois pas chercher le prix d'achat pour voir la marge bénéficiaire => inventaire intermédiaire

=> au cours de l'année on ne mouvemente jamais le compte 340

les achats vont dans charges au coût d'achat

Les vente vont dans produits au prix de vente

A l'inventaire on donne le SF et SF = SI + entrées - sorties

$$SF = SI + \text{achats} - \text{ventes au prix de revient}$$

Ex 1 : SI = 500 et SF = 600

6094 variation stock march	340 stock march
100	(0) 500
	(2) 100

Ex 2 : SI = 500 et SF = 480

6094 Variation stock march	340 Stock march
20	(0) 500
	20

Bilan ex1

actif => stock marchandises = 600 =SF

charges => variation stock = (100)

Bilan ex2

Actif => stock marchandises = 480 =SF

Charges => variation stock = 20

Rem : dans PCMN pour compte » variation de stock « : augmentation -
réduction +

*) ce qui est vrai pour les marchandises est aussi vrai pour les matières premières et fournitures

*) Pour les produits finis : compte 71: produits finis

commande en cours

33 Stock prod finis	
(0) 300.000	100.000 (1)
(1) 20.000	

Au cours de l'exercice je vend des produits finis et en fabrique

Inventaire :

Hyp 1 : SF = 320.000

713 variation de stock SF	
	200.000(1)

Hyp 2 : SF = 200.000

713 variation de stock SF	
(1) 100.000	

V. ANALYSE DES COMPTES

DROIT DES SOCIETES

Fonds propres, très contrôlés par le lois coordonnées sur les sociétés commerciales, influencées par IIè directive C.E.

Conditions pour créer une SA

- min. 2 associés (personnes Physiques ou morales)
- capital minimum souscrit 2.500.000
- acte devant notaire
- plan financier qui prévoit ressources et emplois à remettre au notaire
- capital libéré = 25% de chaque action souscrite
- siège social (>< siège d'exploitation)
- raison sociale

5.1. Les comptes du passif

Capitaux propres

(1) constitution de société

Lois coordonnées sur les sociétés commerciales (L.C.S.C = 2è directive CE)

S.A.

2.500.000

25% de toute action souscrite

ex:

1) capital souscrit : 2.500.000

capital libéré : 2.500.000 en espèce ou en nature (immédiatement le jour où on passe devant le notaire)

Emission de 2.500 titres (actions) de Valeur Nominale (V.N.) 1.000

Capital souscrit : 2.500.000

si capital libéré en espèce : les fondateurs versent sur un compte en banque de la société => attestation spéciale => notaire

2) capital souscrit 3.000.000

capital libéré 2.500.000 (mais on peut bien sûr libérer plus)

3) capital souscrit 16.000.000 (4 actionnaires qui ont chacun 4.000 titres)

capital libéré 4.000.000 (mais : ça n'est pas un seul actionnaire qui peut libérer toutes ses parts, c'est chaque action qui doit être libérée à concurrence de 25%; pas 25% du capital souscrit mais de toute action libérée)

capital non-appelé 12.000.000 = capital souscrit non encore apporté à la société

actions = titres de propriété => permet une participation aux décisions à l'A.G. (*)

obligations = titres de créances qui nous seront remboursées à date fixe + intérêts à intervalles fixes

(*) dividendes que si benef et qu'elle décide de le faire + remboursement que si arrêt des activités)

régime fiscal des intérêts (avant impôt => charges financières déductibles) et dividendes (après impôt)

!Attention! EXAMEN : constitution et augmentation de capital

Exemples :

(1) S.A. au capital de 20.000.000 cad. 20.000 titres de VN 1.000

2 associés (pas mari et femme) possédant chacun 10.000 titres, l'un en espèce l'autre dans un immeuble

416 créance sur associés		100 Capital souscrit	
	2.500.000 (2)		20.000.000 (1)
(1) 20.000.000	10.000.000 (3)		
	7.500.000 (4)		

Si c'est un apport en nature : le notaire demande l'évaluation faite par le réviseur d'entreprise.

Si c'est un apport en espèce : il faut une attestation du banquier

55 Ets de crédit		220 Constructions	
(2) 2.500.000		(3) 10.000.000	

Bâtiment fait partie des avoirs de la société => l'actionnaire n'en est plus propriétaire

101 Capital non-appelé		416 Créance sur associés	
(4) 7.500.000		(1) 16.000.000	4.000.000 (2)
			12.000.000 (3)

100 Capital souscrit		55 Ets de crédit	
	16.000.000 (1)	(2) 4.000.000	

101 Capital non-appelé		Bilan	
(3) 12.000.000			

Bilan		Bilan	
	CS 16.000.000		CS 16.000.000
Créance 12.000.000			Capital non appelé
Banque 4.000.000			(12.000.000)
		Banque 4.000.000	

Capital non-appelé représente créance de la société sur les actionnaires = capital souscrit non encore apporté à la société

Pas de différence comptable entre la manière d'ouvrir le compte 416 et la manière d'ouvrir le compte 101.

Mais ce dernier renseigne mieux les actionnaires sur ce que la société possède => transparence

Si le capital est apporté en nature

=> apports en nature => en plus de l'argent, on peut apporter des biens => certains actionnaires peuvent apporter de l'argent, d'autres des biens.

!Attention! ces biens sont toujours susceptibles d'évaluation économique (faite par un réviseur d'entreprise)

=> il ne peut pas y avoir de promesses d'apports futurs.

La libération des apports en nature se fait immédiatement et intégralement sauf si le bien est susceptible d'apports partiels auquel cas on nous laisse 5 ans

NB : SPRL : toujours immédiatement et intégralement

Actif	Bilan	Passif
	I. capital 12.500.000	
	A. cap souscrit 20.000.000	
	B. cap non appelé (7.500.000)	
III.		
A. construction 10.000.000		
IV. val disponible 2.500.000		

(2) Même énoncé mais l'immeuble est évalué à 6.000.000 => aussi 4.000.000 en espèce (dont on libère 1.000.000)

NB : le notaire peut ne pas suivre l'évaluation si les fondateurs le veulent mais en cas de problème c'est la responsabilité des fondateurs qui est en jeu.

!Attention! On ne peut pas amener n'importe quoi en nature, il faut que ce soit utile à la société.

416 Créance sur associés		100 Capital souscrit	
(1) 20.000.000	2.500.000 (2)		20.000.000 (1)
	6.000.000 (3)		
	1.000.000 (3a)		
	10.500.000 (4)		
55 Ets de crédit		101 Capital non-appelé	
(2) 2.500.000		(4) 10.500.000	
(3a) 1.000.000			
220 Constructions			
(3) 6.000.000			

Pour les 10.500.000 qui n'ont pas encore été libéré, les LCSC ne prévoient rien. C'est l'AG constituante qui peut décider d'une échéance.

Remarque :

SPRL : société privée à responsabilité limitée
 - 1 personne minimum
 - capital souscrit : 750.000
 - capital libéré : 250.000 (20% de chaque action min)
 !Attention! pas 5 ans pour libération en nature

SCRL : société coopérative à responsabilité limitée
 - 3 personnes
 - capital souscrit 750.000
 - capital libéré 250.000 (25% min de chaque action)

(2) Augmentation de capital

=> décision de l'AG ou parfois le CA si c'est prévu dans les statuts

(*) de manière interne

100 Capital souscrit		133 Réserves disponibles	
	20.000.000 (0)		4.000.000 (0)
	4.000.000 (1)	(1) 4.000.000	

Si on prend la décision d'incorporer les réserves au capital => modification de la structure mais pas de l'enveloppe (somme totale des capitaux).

idem pour les plus-value de réévaluation }
bénéfices } si on veut les incorporer au capital
primes d'émission => 11 dans PCMN

motivation de cette incorporation :

1) raison d'image : amélioration de l'image de marque

!Attention! obligation de mettre au moins 5% du bénéf net dans les réserves légales

=> bénéf après impôt (réserve légale, réserve disponible, bénéf reporté et dividendes)

2) plus de garantie aux créanciers car ils savent que le capital ne pourra être réduit que sur ordre d'AGs exceptionnelles qui les auront bien informé et ils auront donc donné leur accord pour toute réduction de capital

(*) de manière externe => enveloppe des actions

Le minimum ; lors d'une augmentation de capital pour 1 SA, est de 25% de toute action souscrite et pour l'apport en nature, c'est la même chose que pour la constitution mais sans le minimum de 250.000

ex: capital souscrit 20.000.000

réserve disponible : 4.000.000

augmentation du capital de 1.000.000

Emission de 1000 titres à quelle valeur ?

=>> valeur réelle (math, comptable, intrinsèque) = $(20.000.000 + 4.000.000) / 20.000 = 1.200$ fb
si émission à 1.000 fb

valeur réelle = $(20.000.000 + 4.000.000 + 1.000.000) / 21.000$

Rem :

1) réviseur => pour certifier les comptes, il s'appelle commissaire réviseur

=> évaluer les apports en nature

Il travaille pour la communauté. On l'appelle quand la loi nous y oblige.

2) Expert comptable => chargé de tenir la comptabilité

Il travaille pour l'entreprise. On l'appelle quand on en a besoin

3) SA-SPRL-SCRL => chargées de publier Bilan, CR et annexes

4) Si on a 3 sociétés dont une est mère des autres, en plus des bilans, CR et Annexes qu'elles doivent chacune publier, il faut publier des comptes consolidés.

Augmentation du capital si on a d'autres fonds propres que le capital.

Ex :

capital 6.000.000

Réserves 4.000.000

=> les actions valent plus que 1.000

=> il faut le faire payer au niveau des actionnaires qui veulent entrer dans la société car cette augmentation de valeur est due aux efforts des anciens actionnaires.

Ch	CR	Pr
19.000.000 (le tout)		20.000.000 (le tout)

Bénéfice comptable (fiscale) 1.000.000

Supposons Impôt des sociétés de 40% => bénéfice net = 600.000

On ne peut tout prélever sous forme de dividendes car les LCSC nous obligent de prélever au moins 5% du bénéfice à affecter (=> 30.000 ici) aux réserves légales, tant que l'on n'a pas de réserve légale pour 10% du capital => cela nous oblige à être prudent (cela nous oblige à garder de l'argent en cas de faillite)

On peut également mettre une partie dans les réserves disponibles (ex : 370.000) => on a retenu en tout 400.000 dans l'entreprise sous forme de réserves => la valeur réelle des titres a augmenté.

Capital = 6.000.000 = 6.000 titres de VN 1.000

si maintenant :

capital = 6.000.000

réserves légales : 600.000

réserves disponibles : 400.000

total : 7.000.000 / 6.000 = 1.166 = valeur réelle des titres

=> un nouvel actionnaire ne peut entrer en payant moins de 1.166 car ça défavoriserait les anciens qui ont fait des sacrifices.

Exercice :

S.A. capital : 6.000.000 VN : 1.000

réserves : 3.000.000 VR : 1.500

=> capitaux propres : 9.000.000

valeur réelle des titres = 9.000.000 / 6.000 = 1.500 fr/titre

si capital : 6.000.000

réserves : 4.000.000

perte : 1.000.000

total : 9.000.000 / 6.000

=> valeur réelle = capitaux propres / nombre de titres

Si on décide d'émettre de nouveaux titres au prix des anciens pour augmenter les capitaux propres de 3.000.000

$6.000.000 + 3.000.000 + 3.000.000 / 1.500 = 8.000$ titres

$8.000 \text{ t} - 6.000 \text{ t} = 2.000$ titres = nombre de titres qu'il faut émettre

$2.000 \text{ titres} * 1.500 = 3.000.000$

2.000.000 de capital et 1.000.000 de prime d'émission

=> si quelqu'un veut rentrer dans la société, il doit payer 1.500 et pas 1.000

Si les actionnaires avaient accepté que l'émission se fasse à 1.000 :

$$2.000 t * 1.000 = 2.000.000$$

$$VR = 6.000.000 + 3.000.000 + 2.000.000 / 6.000t + 2.000t = 1.375 \text{ fr/titre}$$

Avec l'émission à 1.500, la VR de l'action après émission est toujours de 1.500, comme avant : $6.000.000 + 3.000.000 + 3.000.000 / 6.000t + 2.000t = 1.500 \text{ fb/titre}$

(*) Si les 2.000 nouveaux titres ont été souscrits par les propriétaires des 6.000 anciens titres, ceux-ci vont accepter l'émission à 1.375 f si l'on maintient la parité entre les actionnaires => si on avait 3 anciens, on peut acheter un nouveau titre

=> on ne perd pas :

$$\text{on avait 3 anciens} \Rightarrow 3 * 1.500$$

$$\text{maintenant on a 4} \Rightarrow 4 * 1.375$$

(*) Si les anciens actionnaires ne veulent pas acheter les nouveaux titres => ils vendent leurs droits préférentiels.

hyp1 : l'AG émet les 2.000 nouveaux titres à 1.500 fb/titre

$$2.000 * 1.500 \Rightarrow 2.000.000 \text{ capital et } 1.000.000 \text{ de prime d'émission}$$

$$\text{PE/titre} = 500 \text{ fr/titre}$$

$$\text{prime d'émission totale} : 1.000.000$$

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">416 Créances sur associés</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>(1) 3.000.000</td> <td>500.000 25% K</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>(2)</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1.000.000 100% PE</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>(2)</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1.500.000 (3)</td> <td></td> </tr> </table>		416 Créances sur associés		(1) 3.000.000	500.000 25% K			(2)			1.000.000 100% PE			(2)			1.500.000 (3)		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">100 Capital souscrit</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>6.000.000 (0)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>2.000.000 (1)</td> </tr> </table>		100 Capital souscrit				6.000.000 (0)			2.000.000 (1)
	416 Créances sur associés																											
(1) 3.000.000	500.000 25% K																											
	(2)																											
	1.000.000 100% PE																											
	(2)																											
	1.500.000 (3)																											
	100 Capital souscrit																											
		6.000.000 (0)																										
		2.000.000 (1)																										
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">55 Ets de crédit</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>(2) 1.500.000</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		55 Ets de crédit		(2) 1.500.000			<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">133 Réserves disponibles</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>3.000.000 (0)</td> </tr> </table>		133 Réserves disponibles				3.000.000 (0)															
	55 Ets de crédit																											
(2) 1.500.000																												
	133 Réserves disponibles																											
		3.000.000 (0)																										
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">11 Prime d'émission</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1.000.000 (1)</td> <td></td> </tr> </table>		11 Prime d'émission			1.000.000 (1)		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">101 Cap non appelé</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>(3) 1.500.000</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		101 Cap non appelé		(3) 1.500.000																	
	11 Prime d'émission																											
	1.000.000 (1)																											
	101 Cap non appelé																											
(3) 1.500.000																												

La prime d'émission est une nouvelle ressource pour la société. Elle permet de compenser le sacrifice consenti par les anciens actionnaires qui ont renoncé à leur dividende et c'est un droit d'entrée pour les nouveaux.

PE = différence entre le prix d'émission et la valeur nominale

hyp2 : Les 2.000 titres sont émis à 1.000 fr/titre mais uniquement aux anciens actionnaires qui sont

- titulaire de 3 anciens titres (1)

- ou ont acheté aux anciens actionnaires le droit d'acheter un titre à 1.000 fr (2) (voir hyp 3)

$$(1) 2.000t * 1.000 = 2.000.000$$

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">416 Créance sur associés</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>(1) 2.000.000</td> <td>500.000 (2)</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1.500.000 (3)</td> <td></td> </tr> </table>		416 Créance sur associés		(1) 2.000.000	500.000 (2)			1.500.000 (3)		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">100 Capital</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>6.000.000 (0)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>2.000.000 (1)</td> </tr> </table>		100 Capital				6.000.000 (0)			2.000.000 (1)
	416 Créance sur associés																		
(1) 2.000.000	500.000 (2)																		
	1.500.000 (3)																		
	100 Capital																		
		6.000.000 (0)																	
		2.000.000 (1)																	
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">55 Ets de crédit</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>(2) 500.000</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		55 Ets de crédit		(2) 500.000			<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">133 Réserve disp</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>3.000.000 (0)</td> </tr> </table>		133 Réserve disp				3.000.000 (0)						
	55 Ets de crédit																		
(2) 500.000																			
	133 Réserve disp																		
		3.000.000 (0)																	

2) émission des 4.000 titres pour une valeur supérieur à 1.400 fr
 par ex : prix d'émission : 1.500 fr/titre
 prime d'émission : 500 fr/titre

4.000 titres * 1.500 = 6.000.000
 soit 4.000 titres * 1.000 = 4.000.000 de capital
 et soit 4.000 titres * 500 = 2.000.000 de prime d'émission

416 Créance sur associés	100 Capital souscrit
(1) 6.000.000	10.000.000 (0)
	4.000.000 (1)
	3.000.000 (2)
55 Ets de crédit	133 Rés dispo
(2) 3.000.000	3.000.000 (0)
130 Rés légales	14 Perte reportée
	(0) 1.000.000
11 Prime d'émission	101 Capital non-appelé
	(2) 3.000.000
	2.000.000 (1)

(3) Réduction de capital

par apurement des pertes

ex :

690 Perte reportée de l'ex prec	100 Capital souscrit
(2) 1.500.000	(1) 1.500.000
	6.000.000 (0)
14 Perte reportée	791 Prélèvement sur capital
(0) 2.000.000	1.500.000 (1)
	1.500.000 (2)

exemple d'apurement de 2.000.000 de pertes => réduire celles-ci de 1.500.000

On fait une réduction de capital car on craint que l'actif net ne descende en dessous de 50% du capital (cfr. article 103 et 104 des LCSC)

(4) Plus-value de réévaluation

Augmenter la valeur d'un actif sur base d'une expertise

	Bilan	
A		P
Terrain 2.000.000	+ value réeval	500.000
↑ 500.000		

Immobilisations corporelles }
 financières } peuvent faire l'objet de réévaluation SURTOUT terrains et constructions

L'excédent doit être durable et certain

220 Terrains
 (0) 2.000.000

2208 +values actées sur terrains	121 +values de reev sur imob corp
(1) 500.000	500.000 (1)

Il suffit d'un rapport d'un expert immobilier => pas besoin d'un expert comptable. On acte une plus-value de réévaluation lorsqu'il y a un excédent durable et certain => on augmente la valeur d'un actif, si la rentabilité de l'excédent le permet.

!Attention! pas sur les immobilisations incorporelles et les stocks

ex:

Construction	100
Amortissement	(80)

	20

réévaluation : 10

A	Bilan	P
Construction 20+10		Rééval 10

En même temps que l'amortissement de 100, on commence à amortir la réévaluation (10) et ce dernier ne doit pas mettre l'excédent en perte.

Rem : la dotation aux amortissements sur la plus-value n'est pas acceptée d'un point de vue fiscal.

(5) Subsidés en capital et impôts différés

Les subsidés en capital sont accordés par les pouvoirs publics et sont des capitaux propres.

Subsidés en capital :	1.000.000
	↓
	610.000
	↓
	390.000
	↓
	Taux de 39 I. soc

Bilan		Cap propres Capital	
(*)	Machine 1.000.000 900.000		
		Subside 610.000 549.000	(**)
		Impôts différés 390.000 351.000	(***)

⇒ on n'augmente les fonds propres que de ce que l'entreprise est certaine de conserver => pas ce qu'on aurait dû payer comme taxe

Ch	CR	Pr	
(*)	Dot amort 100.000	61.000	Subside (**)
			Prélèvement 39.000 (***)
			Impôt différé

(*) amortissement 10%

(**) amortissement 10%

(***) amortissement 10% (on crée un produit taxable)

On n'est pas encore taxé => ce sont les impôts différés

A la fin de l'année, on amortit la machine => on réduit le subside au même rythme => on réduit les 2 postes au même rythme que l'amortissement

Rappel :

Réviseur d'entreprise intervient pour :

- la certification des comptes d'une grande entreprise qui publie ses comptes selon le schéma comptable
- les apports en nature lors de la constitution ou l'augmentation du capital

L'AG donne un mandat de minimum 3 ans au réviseur

Un réviseur qui a un mandat de certification des comptes s'appelle commissaire-réviseur

certification des comptes : faire un rapport joint aux comptes où l'on certifie que les comptes sont fidèles et sincères et reflètent bien l'image réelle de l'entreprise

On appelle un réviseur car la loi nous y oblige dans certains cas. => certifie vis-à-vis de la communauté => travaille dans l'intérêt général

>< à l'expert comptable qui travaille pour la direction de l'entreprise pour la comptabilité, la fiscalité.

Avantages des plus-values de réévaluation

- ça reflète l'image fidèle => on aligne la comptabilité sur la réalité

- la réévaluation augmente les capitaux propres => augmente les fonds propres => une entreprise qui a beaucoup de pertes est attirée par les réévaluations car ça permet de réaugmenter les capitaux propres.

!Attention! pas d'avantage fiscal car la dotation aux amortissements sur les plus-value est une charge comptable et non fiscale => pas déductible

Pas d'influence sur le résultat car Actif et Passif augmente tous les deux (pour les entreprises) >> communes et CPAS

Subsides en capital (suite) :

A	Bilan	P
Machine 100 90	VI. subside en capi 100 90	Capitaux propres

On reçoit un subside de 100 pour acheter une machine de 100
 Rem : on ne doit pas attendre de les recevoir pour les enregistrer

Ch	CR	Pr
Dot am 10		Subside 10

A la fin de l'année, on doit amortir la machine mais comme on crée une charge sur un actif qu'on n'a pas financé, on doit créer un produit qui annule l'effet sur le CR car on ne veut pas nous faire un double cadeau (subside + amortissement)

Le subside rentre dans nos capitaux propres au fur et à mesure qu'on utilise la machine, qu'on l'amortit
 Le subside doit être réduit du même pourcentage que l'amortissement => diminue au même rythme.

Exemple d'écritures :

41 Créance sur pouv publics	15 subs. En capital
(1) 100	(4) 6 60 (1)
	1680 Impots dif sur subs cap
	(4) 4 40 (1)

= promesse de subsides

210 Machine	440 Fournisseurs
(2) 100	121 (2)
411 TVA à récupérer	
(2) 21	

= achat de la machine

6302 Dot am sur IC	239 Amort sur machine
(3)	10 (3)

= amortissement de la machine

Mais on n'a rien financé de cette machine => le CR ne doit rien supporter
 => on rectifie l'impact de l'amortissement sur le CR

753 Subs en cap et int	780 Prével sur impots différés
6 (4)	4 (4)

Différences entre subsides en capital, intérêt et d'exploitation :

A	Bilan	P
Actif fixe	← Subs en capital Impôt différé	

Les subsides en capital vont financer des actifs fixes (=> des investissements) => correspondance entre capitaux propres et actifs fixes

Ch	CR	Pr
Charges d'exploit	← subs d'exploitation	=> vont financer charges d'expl => correspondance charges-produits d'exploitation
Charges financières	← subs en intérêt	=> vont financer les charges financières => correspondance charges-produits financiers

Subside en intérêt => les intérêts d'un dette sont subsidiées
subside d'exploitation => par ex pour l'engagement d'un jobiste.

IMPOTS DIFFERES

1) Impôt différé sur plus-value

Exemple : Construction 40.000.000
Durée de vie 20 ans
Taux linéaire 5%

Amortissements (36.000.000) = ce qu'on a déjà amorti

=> Valeur nette comptable (VNC) 4.000.000
Réalisation (vente) 14.000.000
=> Bénéfice de 10.000.000

Actif		Bilan	Passif	
Construction	4.000.000			
Banque	14.000.000		0	10.000.00
Charges		CR	Produit	
10.0000.000		+value sur réal d'actif	0	10.000.00

= différence + value rééval et sur réalis.

Pas de plus value de réévaluation (dans les cptes 12, simplement exprimée comptablement) car il y a réalisation (différence entre prix vente et VNC dans cptes de produits exceptionnels)

Pour ne pas être taxé sur les 10.000.000, on crée une charge

Si on utilise un bien depuis moins de 5 ans, si on le réalise et qu'on fait une plus-value sur réalisation (=>benef), si on s'engage à réinvestir au moins le prix de vente dans les 3 ans à venir, on nous permet de différer la taxation sur la plus-value.

Actif		Bilan		Passif	
		IV.C. Reserves immunisées (*)			6.000.000
					4.000.000
		VII.B. Impôts différés (**)			
Charges		CR		Produit	
IX.bis B. Transfert aux impôts différés (**)	4.000.000	VII.			
		D. plus value sur réal d'actif immobilisé	0		10.000.00
XII. Transfert aux réserves immunisées (*)	6.000.000				

On s'engage à réinvestir 14.000.000 => on peut différer la taxation

On crée 2 charges.

Il faut augmenter les capitaux propres que de ce qu'on aurait conservé de la plus-value si elle avait été taxée => on éclate en réserves (dans les capitaux propres) et en impôts différés la plus value

Dans les 3 ans on réinvestit au moins 14.000.000. Supposons 20.000.000 dans l'achat d'un bâtiment.

Bâtiment 20.000.000

Durée de vie 20 ans

Taux linéaire 5%

Actif		Bilan		Passif	
III.A. Construction	20.000.000				
	19.000.000	IV.C. Réserves immunisées (*)			6.000.000
		VII .B. Impôts différés (**)			4.000.000
Charges		CR		Produit	
II.D. Amortissement	1.000.000	IX.bisA. Prévelv/impôts différés (**)	0		200.00
		XII. Prévelv sur réserves immunisées (*)			300.00
			0		

On diffère la taxation jusqu'à l'amortissement de l'investissement mais à ce moment la taxation est moindre.

!Attention! La plus-value ne nous procure aucune ressource

* Subside en capital

* Dettes > 1 an (VIII)

=> emprunt obligataire => on émet des obligations qui seront souscrites => les obligataires apportent de l'argent.

=> emprunt subordonné => on ne peut les rembourser que si tous les créanciers en dessous ont été remboursés

=> subordonné au remboursement des autres emprunts

=> établissement de crédit

=> location-financement

* Dettes ≤ 1 an (IX) : mais pas très intéressant

	Emission d'une action	Emission d'une obligation
Entreprise	<p>* Apport de <u>ressources</u> financières.</p> <p>* Elle ne remboursera les actionnaire qu'en cas de <u>dissolution</u> => arrêt d'activité (s'il reste quelque chose à rembourser).</p> <p>* Elle verse des <u>dividendes</u> lorsque c'est possible => si BN et que l'AG le décide = rémunération des actionnaires.</p> <p>* <u>Intervention</u> dans les décisions en raison de voix attachées aux actions => on est <u>proprio</u> d'une partie de la société.</p>	<p>* Apport de <u>ressources</u> financières.</p> <p>* Doit rembourser les obligataires <u>à échéance</u>.</p> <p>* Verse des <u>intérêts</u> à chaque échéance qu'elle soit en bénéfice ou perte.</p> <p>* <u>Pas</u> d'intervention, l'obligataire n'est qu'un créancier.</p>
Sou Scripteur	<p>Actionnaire</p>	<p>Obligatoire</p>
	<p>* Verse de l'argent ou des apports en nature => on est <u>proprio</u> d'une partie de la société => pouvoir votal attaché aux actions.</p> <p>* Pas de remboursement sauf en cas d'arrêt des activités.</p> <p>* Dividendes <u>si possible</u>.</p>	<p>* Verse de l'argent => on est simplement <u>créancier</u>.</p> <p>* Remboursement à échéance.</p> <p>* Intérêts (produits financiers) <u>à échéance</u>.</p>
Fiscalité du point de vue de la société	<p>* Dividendes <u>pas déductibles</u> du bénéfice imposable => prélever après impôt des sociétés</p>	<p>* Intérêts à payer qu'on prélève dans les charges de dettes => <u>déductible</u> du bénéfice imposable</p>

Pour attirer les obligataires :

* Intérêts

* Prime de remboursement :

Emission : 5.000 obligations à 1000 F

1. émission à 1.000 mais je rembourserai à 1.100 F/t

=> prime de remboursement en dehors de 100 F en plus des intérêts

2. émission à 1.000 mais je ne paye au départ que 550 F/t

=> prime de remboursement en dehors de 50 F.

5.2. L'ACTIF

ACTIF IMMOBILISES

1) **Frais d'établissement**

Ces sont des charges activées en vue d'être réparties sur plusieurs exercices.

Actif	Bilan	Passif
I. Frais d'établissement	10.000.000	

Charges	CR(97)	Produit
=>	10.000.000	
	2.000.000	

On estime que 97 ne doit pas supporter 100% de la charge de 10.000.000

=> on la met à l'actif pour l'amortir sur 5 ans.

Def : On active une charge pour répartir son coût sur le nombre d'années qui bénéficieront du résultat de cette charge.

!Attention! Après avoir activé, on amortit.

Actif	Bilan	Passif
Frais établissement	1.000.000	
	800.000	

Charges	CR(97)	Produit
SBD Publicité	1.000.000	
Dot Amort	200.000	

Les autres années vont bénéficier des résultats de la publicité

=> on répartit le coût sur différents exercices

=> il faut nécessairement d'abord l'activer pour ensuite répartir la charge

Il existe plusieurs types d'activation : schématiquement

Actif	Bilan	Passif
1) I. Frais d'établissement		

Charges	CR(97)	Produit
2) =>		
3) =>		
=>		
=> <=		
<=	(*)	
<=		
4) =>		
=> (*)		

1) Frais de construction et d'augmentation de capital

Lorsqu'on constitue une société ou qu'on augmente le capital, ça rentre directement à l'actif
=> ne passe pas par les charges = **ACTIVATION DIRECTE**

2) Autres frais d'établissement

(publicité, faisabilité, marché)

=> d'abord dans les charges (*) puis en ressort pour aller dans l'actif (*)
= **ACTIVATION INDIRECTE avec compensation**

3) Frais de restructuration

ex : L'entreprise va mal => on veut licencier une partie de l'activité

=> tout ce qui concerne les restructurations de l'entreprise

On active mais de manière indirecte

=> on débite 3 comptes et ceux-ci remontent

=> on crée des comptes de charges négatives (*)

= **ACTIVATION INDIRECTE sans compensation**

4) Production immobilisée

= **ACTIVATION INDIRECTE sans compensation**

=> on crée des comptes de produit (*)

Personnel interne

n'aboutissent pas toujours aux frais établissement

5) Frais intercalaires

Ecritures comptable :

1) Frais de constitution

On crée une SA .

On augmente le capital d'une SA.

Frais = 50.000

200 Frais de constitution ...		
(1)	50.000	10.000
		(1)

=> amortissement directe pour que les frais de constitution se réduisent au fur et à mesure des années.

55 Etats de crédits	
	50.000
	(1)

Comptes annuels = états financiers :

Actif	Bilan	Passif	Charges	CR	Produit
I. Frais ét.	50.000		II.D.		
	40.000		10.000		
	-50.000				

A la fin de l'année il faut amortir sur 5 ans maximum (ce qui est le but de l'activation)
=> on active pour répartir le coût des charges sur plusieurs années.

	6300 Dot Amort/F.E
(1)	10.000

2) Frais de publicité

La SA SOCO engage des frais de publicité

services	1.000.000
	500.000
autres charges d'exploitation	500.000
achat fournitures	400.000
	<u>2.400.000</u>

	61 SBD Publicité (remun)
(1)	1.000.000 1.500.000
(3)	500.000 (5)

	55 Etablissement de crédits
	1.000.000
(1)	500.000
(2)	500.000
(3)	400.000
(4)	

	64 Autres charges d'exploitation
(2)	500.000 500.000
	(5)

	601 Achat fournitures
(4)	400.000 400.000
	(5)

Comptes annuels :

Actif	Bilan	Passif	Charges	CR	Produit
I. Frais ét.	2.400.000		II.		
	1.920.000		D.	490.000	

202 Autres frais etablissement	
(5)	2.400.000 490.000
	(6)

6300 Dot Amort	
(6)	490.000

3) Frais de restructuration

Conditions : => modification substantielle de l'entreprise
=> impact favorable sur la rentabilité future de l'entreprise

61 SBD	
(1)	1.000.000

55 Etablissement de crédits	
	2.400.000
	(1)

62 Remunérations	
(1)	2.000.000

601 Achat fournitures	
(1)	300.000

204 Frais restructuration	
(2)	2.400.000

649 Charges d'exploitation portées à actif au titre de frais de restructuration	
	2.400.000 (2)

=> compte de charges négatif

Comptes annuels :

Actif	Bilan	Passif	Charges	CR	Produit
I. Frais ét.	2.400.000		II.A.	300.000	
			B.	100.000	
			C.	2.000.000	
			H.	(2.400.000)	

4) Production immobilisée

Employés, chercheurs internes => personnel de la société

600 Achat matière 1 ^{er}	
0	500.00

55 Etats de credits	
	500.000
	500.000
	1.000.000
	400.000

61 SDB	
0	500.00

6203 Remunérations	
	1.000.00
0	
	400.00
0	

Comptes annuels :

Actif	Bilan	Passif	Charges	CR	Produit
III.			II.		I.
A.			A. 500.000		C.
2.400.000			B. 500.000		2.400.000
			C. 1.400.000		

2210 Constructions		72 Produit immobilisé	
(1)	2.400.000		2.400.000
			(2)

On n'est plus en frais d'établissement => on amortit sur la période que l'AG décide, en linéaire ou en dégressif.

6302 Dot. Amort/construction		2219 Amort/Construction	
	X		X

5) Intérêts/Frais intercalaire

(Entre le moment où on contracte un bien et le moment où il devient opérationnel)

Def : Charges financières supportées par la société entre le moment de l'emprunt et le moment où le bien devient opérationnel.

1997

Emprunt 2.000.000
Taux de 10%

Batiment sera construit en 2000

Mais on commence à payer des intérêts à la banque à partir de '97

Intérêts sur emprunts supportés en '97, '98, '99 = intérêts intercalaires.

55 Etablissement de crédit		173 Etablissement de crédit (dettes)	
(1)	2.000.000	(2)	2.000.000
	500.000	300.000	(1)
	(3)		

A la fin de l'année il faut rembourser 300.000 + intérêts de 200.000

6500 Intérêts		423 Dettes échéant dans année	
(3)	200.000	(3)	300.000
		300.000	(2)

Batiment pas encore opérationnel => '97 ne doit pas supporter les charges de l'emprunt.

27 Constructions en cours		6503 Intérêts intercalaires	
0	200.00		200.000

Comptes annuels :

Actif	Bilan	Passif	Charges	CR	Produit
III.F. Immob. en cours	200.000		V. A.)	200.000 (200.000)	

=> Pour répartir le poids des intérêts sur la durée de vie du bien pour lequel l'emprunt a été contracté.

On décide d'activer des charges financières

65		55	
(1)	α		α (1)
6503 Intérêts intercalaires		27 Immob. en cours	
		(2)	α (3)

↓

car on ne veut pas encore amortir puisque le bâtiment n'est pas encore construit.

55		2210 Constructions	
		α	
		α	
		α	
		α	
(3)	α		
6302 Dot aux amort		2219 Amort/construct	
	α		α

2) Immobilisation incorporelle

Exemple :

1)

210 Frais de recherche et développement		55	
(1)	2.000.000		2.000.000 (1)

où ce sont nos propres chercheurs

62 Remun		55 Etats de credit	
(1)	1.800.000		2.000.000
61 SDB			
(2)	200.000		

210 Frais Rech et devel		72 Prod. immobilisés	
(3)	2.000.000	α	2.000.000 (3)
6301 Dot aux amort/Im. incorp		219 Amort/RD	
	α		α
2)	211 Concessions & Brevets	55	
	α		α
<u>où</u>			
	6	55	
	α		α
	211	72	
	α		α

3) Goodwill

Def : C'est la différence entre la valeur comptable d'une activité (ou branche d'activité) et le prix qu'on paye pour son acquisition.

Acquisition de B (activité ou branche d'activité)
par A

Valeur comptable de B = 12.000.000
Valeur d'acquisition = 15.000.000
Goodwill = 3.000.000

Actif		Bilan de B		Passif	
Constructions	10.000.000	Capital	8.000.000		
		Réserves	2.000.000		
		Benefice	2.000.000		
Clients	5.000.000				
		Dettes	8.000.000		
Banque	5.000.000				
	20.000.000				20.000.000

Pour devenir proprio :

(*) A peut acheter les actions de B mais pas 100% car il faut 2 associés pour 1 AS

(*) A reprend les actifs et les passifs de B (1)

Supposons 15.000.000

=> il a acheté la société avec Goodwill

=> c'est A qui va payer les créanciers de B à partir de ce moment

Qu'est-ce que la location financement?

=> biens que la société utilise sans en être proprio juridiquement mais les fait apparaître à l'actif (III.D)
=> il faut faire apparaître une dette au passif (VIII.A.3)

Actif => on comptabilise uniquement la charge locative

Location-financement >< leasing (conditions)

- => contrat non résiliable entre un donneur (bailleur) et un preneur (locataire)
- => durée du contrat
- => taux de chargement (intérêt)
- => nombre de paiement (annuités...)
- => option d'achat = prix que l'on doit payer à la fin du contrat si on veut en devenir proprio
- => valeur du contrat = val.achat-option

option d'achat ≤ 15% valeur

Exemple :

- Valeur mobilier 530.000
- Option d'achat 18.000

- Valeur du contrat
530.000-18.000=512.000

- taux de chargement 12%
- durée du contrat 4 ans
- 4 remboursements

Combien on va rembourser?

Formule :
$$\frac{Vc \times i}{1 - (1 + i)^{-n}}$$

$$\frac{512.000 \times 0.12}{1 - (1.12)^{-4}} = \boxed{\hspace{2cm}} = 168.568$$

Remboursement des 512.000 => remboursement du principal = 107.128	Intérêts => 0.12 × 512.000 = 61.440
---	--

=> on paye 4 × 168.568 = 674.272 = ce que ça nous a coûté en tout de prendre un bien à 512.000

Plan de remboursement

Année	Annuité	Intérêts	Principal	Solde restant dû
1	168.568	61.440	107.128	404.872 => 512.000 – 107.128
2	168.568	48.585(*)	119.983	284.889
	Σ= 674.272	sur valeur residuelle		

(*) $48.585 = 0.12 \times 404.872$

Ecritures comptables :

2520 Mobilier en loc. fin.	172 Dettes en loc. fin.
(1) 512.000	(2) 512.000
	107.128 (1)
	422 Dettes en loc. fin. échéant...
	(4) 107.128
	107.128 (2)
6302 Dot.Am sur I.C.	2529 Amort sur mob. en loc.fin.
(3) 128.000	128.000
	(3)
55 Banque	
	168.568
	(4)
650 Intérêts sur dettes	
(4) 61.440	

=> Lorsque le contrat se termine :

2520 Mobilier en loc. fin.	2529 Amort sur mob. en loc.fin.
(0) 512.000	512.000
	512.000
	(1) 512.000
	(0)
172 Dettes	
	512.000

=> s'est réduit progressivement au fil des années

On lève l'option :

240 Mobilier	55 Etablissement de crédits
(1) 512.000	18.000 (2)
(2) 18.000	
	249 Amort sur mob.
	512.000

!Attention! La location-financement est avantageuse fiscalement!

4) Immobilisations financières

280 Entreprises liées (cf. photocopie)
 contrôle => influence décisive sur > 50% capital de l'autre entreprise

(a)	100 K souscrit		416 Créance/associés	
		12.000.000	(1)	3.000.000
		(1)	12.000.000	(2)
				9.000.000
				(2)
minimum légal				
		55	101 Cap. non appelé	
(2)	3.000.000		(2)	
			9.000.000	
(b)	2800 Part.dans entr. liées		55 Etablissement de crédit	
(1)	6.000.000			1.500.000
			2801 Montant non appelé	
				4.500.000

En tout, au moins 3.000.000 doivent être payer car il y a 2 actionnaires (A et B). Chacun doit payer au moins 25% de ce qu'il a acheté => A achète pour 6.000.000 => A doit payer 1.500.000 comme capital libéré

Créances des immobilisations financières

Rappel : créances à 1 an au plus => court terme
à + 1 an => long terme

créances dans immobilisation financières => destinées à soutenir durablement l'activité d'une entreprise apparenté

Cautions versées en numéraire = garanties payées, bloquées pendant plusieurs années

ex : à notre proprio pour location d'1 appartement

=> caution bloquée pour 3-6-9 ans

=> 288

Rmq : si bloquée que pendant < 1 an

=> 418 => autres créanciers

ACTIFS CIRCULANTS

1) Valorisation des sorties de stocks

FIFO = 1° entré 1° sorti
LIFO = dernier entré 1° sorti
VMP = moyenne pondérée

2) Placements de trésorerie

Traite = billet à ordre = effet de Lamere (commerce)

Avantages pour le tireur de tirer une traite :

* *point de vue juridique :*

400 Client A	401 Effets à recevoir
--------------	-----------------------

=> on est pratiquement certain d'être payé car le client va craindre qu'un protet (procès dans ce cas particulier) ne soit tiré par un huissier de justice
=> ça apparaît au journal des protets

* *point de vue économique :*

On peut *mobiliser* la traite *auprès d'un banquier*

=> on demande à la banque de nous avancer l'argent en retenant un agio (frais à payer à la banque)

Actions propres

Def : A rachète ses propres actions à ses actionnaires

Mais, une société au moment de sa création ne peut souscrire à ses propres actions

=> capital de 10.000.000 = 10.000 titres de VN 1000

Si les 10.000 titres sont souscrits et libérés par X,Y,Z. A peut racheter (auprès de X, Y, Z) pour maximum 10%.

50 Actions propres	55
(1) 1.000.000	1.000.000 (1)

On doit faire apparaître une réserve indisponible pour actions propres car il est dangereux de devenir son propre actionnaire.

1310 Res. ind. immob. sur A.P.	<=	133 Rés disp
1.000.000 (2)		(2) 1.000.000

VI. COMPTE RESULTAT

Impôts des sociétés

Entreprise tenue de payer un impôt sur son bénéfice fiscal

Charges		CR	Produit	
Achat fournitures		1.000.000	CA (chiffre d'affaire)	10.000.000
SCD		4.000.000		
	(*)	(*)	200.000	
Remun	(*)		pas acceptés	
			100.000	
Dot. Arm.		2.000.000		
Dot.Red.Val.		2.000.000		
		1.000.000		
		<u>10.000.000</u>		<u>10.000.000</u>

(*) 200.000 de vêtements => refusé

(*) frais vehicule (réparations) pour 300.000 => refusé

(*) 1.000.000 de frais resto => que 50% accepté fiscalement

Résultat comptable nul car ni bénéfice ni perte comptable, mais ça ne veut pas dire qu'on ne va pas payer d'impôts !

Res. fiscal = Res. comptable + DNA - RDT (revenus déjà taxé)

		500.000		
		200.000		
0	+	300.000	-	0
		200.000		
		100.000		

!Attention! Ce n'est pas parce que la fiscalité refuse certaines charges qu'il ne faut pas les mettre dans la comptabilité.

Ce sont des charges professionnelles => obligatoire de les mettre dans CR

Les dépenses non admises sont taxées à 39% => c'est moins cher que si on l'avait payé de notre poche car IPP (impôt sur personnes physiques) est ± égale à 50%. (L'entreprise paye mais elle peut le déduire du bénéfice).

Et en plus on a payé avec l'argent de la société.

I. soc. = 39%

Étapes

1) Estimer le bénéfice fiscal de chaque trimestre et on doit verser l'I.SOC sur ce bénéfice = versements anticipés (VA) => étape pendant 1996

On doit verser pour le 10 du mois après le trimestre.

JFM => 10 avril
 AMJ => 10 juillet
 JAS => 10 octobre
 OND => 20 décembre => on ne peut pas attendre le 10 janvier

2) Fin 1996, sur base du CR on procède à une réestimation du bénéfice fiscal et on complète comptablement.

3) Enrôlement (Extrait de rôle)

Dans PCMN : Isoc

pour les charges => 670 (principal)
 => 671 (principal)
 => 672
 => 673

pour les dettes => 45

Exercice :

1) On verse 200.000 à chaque VA

D 6700 Impôts belges sur le C (rés de l'ex)		55 Etablissement de crédit	
(1)	200.000	(2)	200.000
(2)	200.000	1.000.000	(1)
(3)	200.000		200.000
(4)	200.000		(2)
			200.000
			(3)
			200.000
			(4)
			300.000
			(9)

2) fin d'exercice : on estime qu'on aurait dû payer 1.000.000 (I. soc.) alors qu'on a payé que 800.000

6702 Charges fiscales estimées		450 Dettes fiscales estimées	
(5)	200.000	(7)	200.000
		200.000	(5)

3) Enrôlement : Isoc 1.100.000
 => l'année qui suit

certaine

La dette estimée (cpte 450) devient

6710 Suppl. d'impôts dûs ou versés		452 Impôts et taxes à payer	
(6)	100.000	(8)	100.000
		300.000	(6)
			200.000
			(7)

Rmq : Quand on est à l'enrôlement on est dans l'année suivante => les comptes 6700 et 6702 n'existent plus

* Si on n'avait dû payer que 750.000

=> enrôlement

=> les deux premières étapes restent les mêmes, mais enrôlement :

6701 Excedent de versement impots		412 Impôts et prec. à récupérer	
	50.000	(6)	50.000
	(6)	50.000	(7)

L'administration n'aime pas rembourser => nous dit de considérer les 50.000 comme VA

6700 Impôts et précomptes	
(7)	50.000

Affectation de résultats

PCMN 69 et 79

(*) => Bénéfice exercice à affecter 3.000.000 = bénéfice net à affecter car on déjà payé l'impôt
 Perte reportée (2.000.000)

(*) On retient au moins 5% du bénéfice ex. à affecter que l'on met dans les réserves légales

pour être prudent malgré nous au cas ou on enregistrerait des pertes importantes => soupape de sécurité entre capital et résultat reporté SAUF : si réserve légale atteint déjà 10% du capital

5% de 3.000.000 => 100.000

3.000.000	
- 2.000.000	

1.000.000	
- 150.000	=> réserve légale
- 50.000	=> réserves disponibles
- 500.000	=> actionnaires
- 300.000	=> benef reporté

Si bénéfice à affecter : 3.000.000

Perte reportée de 2.000.000

Ch	CR	Pr
XIII	3.000.000	
	-2.000.000	

140 Perte reportée	
(0) 2.000.000	2.000.000 (1)

690 Perte reportée ex précédent	
(1) 2.000.000	

6920 Dotation à la réserve légale	
(1) 150.000	

130 Réserve légale	
	150.000 (1)

Examen blanc

1. Question sur la publication des comptes (cf.)

Nbr d'employés > 100

Ou CA 20.000.000

Total bilantaire : 100.000.000

Nbr. Employés : 50

Les LCSC obligent ces entreprises de faire certifier leurs comptes par un réviseur d'entreprise => commissaire-réviseur

=> qui a reçu un mandat de certification des comptes

=> pour 3 ans par AG

2. Définir 3 catégories d'immobilisation corporelles

cf cours : découpage

3. Immobilisation financières => à définir

=> entreprises liées

=> avec laquelle il existe un lien parenté

=> autres immobilisations financières

4. Différents endroits de l'actif pour enregistrer créances

- à un an au plus => créance à LT |

- à plus d'un an => LT | commerciales ou autres

- créances sur entreprises apparentées en vue de soutenir leur activité

5. Impact méthodes de valorisation des stocks sur bilan et CR

Stocks différents

Variations de stocks différentes

Achats et ventes sont les mêmes

Stock final différent

=> différents résultats

6. Impôts différés portent sur les subsides en capital et sur les plus(moins)-value sur réalisation d'actifs immobilisés => impôts dont on diffère le paiement

sur les subsides en capital => enregistrer des capitaux propres que ce qu'on aurait gardé si le subside avait été taxé

=> pour raison de transparence pour augmenter les fonds-propres ???

=> pas de raison fiscale

sur les plus(moins)-value sur réalisation : on peut différer la taxation sous certaines conditions (voir cours => réinvestir)

on diffère en gelant deux comptes du passif

=> différer jusqu'à acquisition du nouvel investissement et à ce moment on le fait redevenir un produit taxable

7. ??? réduction de capital ??? de pertes ??? ?

Aucune perte => je suis droit point de vue LCSC

Car !Attention! si pertes > 50 % des fonds propres => AG => ...

8. Incorporer des réserves au capital pour :
 - image de marque
 - meilleure garantie aux créanciers

9. Lien entre principes comptables et travaux de fin d'exercice
 - principe de réalisation des produits
 - correspondance des charges et des produits
 - image fidèle